

# Conditions générales d'utilisation System Connect

## Version 2.0\*

### 1. Champ d'application des présentes conditions d'utilisation et fournisseur

1.1 Le service System Connect permet de connecter différents composants des véhicules du groupe Erwin Hymer SE (ainsi que des marques et entreprises associées, notamment Hymer, Bürstner, Carado, Compass, CROSSCAMP, Dethleffs, Elddis, Eriba, Etrusco, Laika, LMC, Niesmann + Bischoff, Sunlight, Buccaneer et Xplore) au service cloud (« System Connect Cloud ») et à l'application associés (« System Connect App »). L'utilisateur peut établir cette connexion en procédant au « pairing » si son véhicule est équipé de la « System Connect Unit », dont il existe deux types : la System Control Unit (SCU) et la System Information Unit (SIU).

Les System Connect Cloud et System Connect App fournissent ainsi à leur tour certaines fonctionnalités à l'utilisateur.

1.2 Le service System Connect se compose des éléments suivants :

- a) les fonctionnalités de l'unité de connexion du système concernée (soit SCU, soit SIU) qui, après le pairing (point 4 ci-dessous), fournit la connexion entre les composants du véhicule concernés et le service cloud ou l'application,
- b) Le service cloud associé (ci-après dénommé : « System Connect Cloud » ou en abrégé « Service cloud ») et
- c) l'application logicielle, ou encore, l'Appli (ci-après « System Connect App », en abrégé, l'« Appli »).

---

\* Les versions précédentes des CGU System Connect sont disponibles au lien suivant : <https://www.erwinhymergroup.com/FR/systemcontrol/legal/update>

1.3 L'unité System Connect existe en deux versions distinctes :

- a) le System Control Unit (SCU), permet à l'utilisateur d'exécuter les fonctionnalités liées au service System Connect dans le véhicule.
- b) le System Information Unit (SIU) permet à l'utilisateur d'obtenir différentes informations à partir des capteurs du véhicule associés au service System Connect, avec la possibilité de connecter d'autres capteurs (si disponibles). L'exécution des fonctionnalités des composants du véhicule depuis le service System Connect n'est possible qu'avec la SCU, et non avec la SIU.

1.4 Les présentes conditions générales d'utilisation règlent les prestations de l'Erwin Hymer Group SE lors de l'utilisation du service System Connect, y compris les services Cloud System Connect conformément au paragraphe 1.2 lettres a) et b). L'utilisation de l'Appli citée à la lettre c) relève du contrat de licence utilisateur final (CLUF) qui est conclu au moment où l'Appli est téléchargée.

La désignation exacte de l'Appli et du Service cloud dépend de la marque ou, selon le cas, de l'entreprise du véhicule correspondant (cf. ci-dessous le par. 16).

1.5 Le fournisseur du service System Connect est la société

Erwin Hymer Group SE  
Holzstraße 19  
D-88339 Bad Waldsee.

1.6 Les mots qualifiant des personnes au masculin se rapportent aux êtres humains de chaque sexe (masculin, féminin, divers).

## 2. Conclusion du contrat et création du compte utilisateur

Pour accéder au service System Connect et l'utiliser conformément aux présentes conditions d'utilisation, l'utilisateur doit disposer de l'application System Connect installée sur un dispositif matériel compatible, s'enregistrer correctement auprès du System Connect Cloud Service et créer un compte d'utilisateur. Les fonctionnalités du service spécifiques au véhicule sont disponibles lorsque le compte d'utilisateur est associé au véhicule concerné (« pairing », cf. point 4 ci-dessous).

L'utilisateur conclut ainsi avec l'Erwin Hymer Group SE un contrat d'utilisation sur les services Cloud System Connect en suivant les étapes suivantes :

L'utilisateur entre ses données personnelles dans le formulaire d'inscription de l'Appli, y compris son adresse e-mail. Avant de confirmer ces indications en cliquant sur le bouton correspondant, il peut corriger à tout moment les indications qui le concernent (ceci est possible aussi après avoir terminé l'inscription, en allant dans les paramètres du compte d'utilisateur).

Ensuite, l'utilisateur accepte les présentes conditions d'utilisation et le confirme en cliquant sur le bouton « Créer le compte d'utilisateur ». À partir du moment où l'utilisateur accepte les conditions d'utilisation et l'a confirmé en cliquant sur le bouton « Créer le compte d'utilisateur », le contrat d'utilisation cité au présent article entre l'utilisateur et le fournisseur s'est formé et le compte d'utilisateur a été créé. L'utilisateur peut extraire et récupérer les présentes conditions d'utilisation à tout moment après la conclusion du contrat en allant dans son compte d'utilisateur.

### 3. Mise à disposition du service System Connect

3.1 Pour que l'utilisateur puisse profiter d'une utilisation complète du service System Connect, il faut que les conditions préalables suivantes soient remplies :

- a) un véhicule disposant d'une connexion (« Connectivity ») pour échanger des données entre la SCU et le serveur du System Connect Cloud.
- b) un dispositif matériel en état de fonctionnement et compatible avec la System Connect App et sur lequel l'utilisateur a téléchargé et installé la System Connect App,
- c) la création, par l'utilisateur, d'une connexion Bluetooth entre le dispositif matériel sur lequel l'Appli est installée, et la SCU dans le véhicule dont il souhaite commander les fonctionnalités en utilisant l'Appli dans son champ proche,
- d) la création, par l'utilisateur, d'une connexion Internet entre le dispositif matériel sur lequel l'Appli est installée, et le System Connect Cloud pour commander les fonctionnalités du véhicule depuis un champ lointain, et
- e) l'inscription de l'utilisateur aux services Cloud System Connect conformément aux présentes conditions d'utilisation, l'authentification de l'utilisateur dans son compte

d'utilisateur ainsi que le couplage d'un véhicule au compte d'utilisateur (cf. ci-dessous à l'article 4).

- 3.2 Pour que l'utilisateur puisse profiter d'une utilisation complète du service System Connect, il faut que les conditions préalables suivantes soient remplies :
- a) un dispositif matériel en état de fonctionnement et compatible avec la System Connect App et sur lequel l'utilisateur a téléchargé et installé la System Connect App,
  - b) la création, par l'utilisateur, d'une connexion Bluetooth entre le dispositif matériel sur lequel l'Appli est installée, et la SIU dans le véhicule dont il souhaite consulter les informations en utilisant l'Appli dans son champ proche,
  - c) la création, par l'utilisateur, d'une connexion Internet entre le dispositif matériel sur lequel l'Appli est installée, et le System Connect Cloud pour créer le compte d'utilisateur et connecter différents capteurs au service System Connect et
  - d) l'inscription de l'utilisateur aux services Cloud System Connect conformément aux présentes conditions d'utilisation, l'authentification de l'utilisateur dans son compte d'utilisateur ainsi que le couplage d'un véhicule au compte d'utilisateur (cf. ci-dessous à l'article 4).
- 3.3 Les contenus des services en général et des services particuliers à fournir dépendent de l'inscription respective de l'utilisateur.
- 3.4 Le service System Connect ne peut être utilisé que de façon conforme. Il est strictement interdit de l'utiliser à des fins illégales.
- 3.3 L'utilisation de la System Connect App et du System Connect Cloud à des fins commerciales n'est autorisée que dans le but de rendre le service System Connect accessible à d'autres personnes pour qu'elles utilisent un véhicule de Erwin Hymer Group SE (ou des marques qui s'y rattachent conformément au par.1.1 ci-dessus) à des fins conformes à sa destination.

#### 4. Comptes d'utilisateur, utilisateur principal et co-utilisateurs, couplage au véhicule

4.1 Au moment de l'inscription (cf. ci-dessus article 2), l'utilisateur crée un compte d'utilisateur dans le Cloud System Connect. Pour pouvoir profiter de l'utilisation complète du service System Connect dans un véhicule, l'utilisateur doit attribuer un véhicule à son compte d'utilisateur (couplage du compte d'utilisateur avec un véhicule, ci-après appelé aussi « pairing »). Pour ce faire, le service System Connect met les fonctionnalités suivantes à votre disposition.

4.2 En relation avec le produit SCU, un utilisateur principal existe pour chaque véhicule. Au moment du couplage, le propriétaire d'un véhicule qui est équipé d'une SCU est enregistré en tant qu'utilisateur principal, ou la personne qui a été habilitée par le propriétaire à utiliser le véhicule en tant qu'utilisateur principal du service System Connect. Les utilisateurs principaux doivent être âgés d'au moins 18 ans et disposer de leur pleine capacité juridique. Chaque véhicule ne peut être attribué qu'à un seul utilisateur principal. En cas de revente du véhicule, il est fait application de l'article 12 ci-dessous.

4.3 En liaison avec le produit SCU, l'utilisateur principal peut également autoriser d'autres personnes à utiliser le service System Connect pour son véhicule. À cette fin, il peut autoriser des droits d'utilisateur qui sont des droits de co-utilisateur du véhicule, à d'autres utilisateurs (99 au maximum). Ces co-utilisateurs peuvent utiliser les fonctionnalités du service System Connect que l'utilisateur principal a activé pour le co-utilisateur. L'utilisateur principal peut à nouveau retirer les droits d'utilisateur qu'il a accordés au co-utilisateur à tout moment. Lorsque l'utilisateur principal désactive son compte d'utilisateur ou lorsque le couplage avec le véhicule concerné s'arrête, les droits d'utilisateur d'un co-utilisateur lui sont automatiquement retirés.

Le critère déterminant est toujours l'instruction donnée par un utilisateur au service System Connect qui est le dernier service à avoir reçu le véhicule couplé, indépendamment du fait que l'instruction provienne de l'utilisateur principal ou d'un co-utilisateur.

#### 4.4 Mineurs

Actuellement, les mineurs ne disposent pas du service d'inscription numérique.

#### 4.5 Co-utilisateur sous tutelle ou sous curatelle

Un utilisateur principal n'a le droit d'autoriser la qualité de co-utilisateur à des personnes ayant fait l'objet d'une mesure judiciaire de tutelle ou de curatelle qu'aux conditions préalables suivantes :

L'utilisateur principal s'est assuré que le tuteur ou le curateur du co-utilisateur

- fasse en sorte que le co-utilisateur utilise le service System Connect de manière responsable, conforme à sa destination et conforme au contrat,
- ait donné son autorisation à l'inscription prévue par les présentes conditions d'utilisation et par le CLUF de l'Appli System Connect,
- ait pris connaissance des mentions relatives à la protection des données et
- prenne connaissance des informations qui concernent le contrat et des informations qui concernent le système qui sont les informations que le fournisseur communique, après la conclusion du contrat, en utilisant le compte d'utilisateur ou, selon le cas, l'adresse e-mail qui y a été saisie.

#### 4.6 Chaque utilisateur est responsable des actions effectuées par l'intermédiaire de son compte d'utilisateur.

L'utilisateur principal est responsable, de plus, des actions effectuées par un co-utilisateur qu'il a autorisé.

L'utilisateur principal est obligé, de plus, à payer les frais occasionnés par un co-utilisateur qu'il a autorisé quand ces frais ont été occasionnés en utilisant les services.

#### 4.7 Pour les utilisateurs de la SIU : La possibilité de récupérer les valeurs des capteurs via l'application à l'aide de la SIU dans l'application System Connect peut être arrêtée en supprimant la connexion Bluetooth. La possibilité de récupération de tous les utilisateurs d'un certain véhicule peut être annulée avec la fonction « supprimer toutes les connexions Bluetooth ». Elle s'applique lorsque le véhicule est mis temporairement à la disposition d'un tiers (notamment en cas de prêt ou de location), tout comme lors de la reprise d'un véhicule loué ou prêté. Il incombe alors au détenteur du véhicule de déclencher la commande « supprimer toutes les connexions Bluetooth » dans son application ; pour la revente d'un véhicule avec une SIU, le point 12.3 ci-dessous s'applique.

## 5. Frais de connexion à un réseau de données mobiles

Les frais de connexion à un réseau mobile, connexion qui est nécessaire à l'utilisation du service System Connect au moyen de l'Appli System Connect, sont à la charge de l'utilisateur et dépendent du tarif convenu par l'utilisateur avec son fournisseur de télécommunications. Ceci échappe à toute influence d' Erwin Hymer Group SE, en tant que fournisseur du service System Connect.

## 6. Réserve de modification, mises à jour (updates) et droit d'adaptation

6.1 Le fournisseur se réserve le droit de changer les présentes conditions d'utilisation à tout moment, y compris en faisant entrer le changement en vigueur à l'intérieur de la période du rapport contractuel existant. Le fournisseur informe l'utilisateur des changements de cette nature au moins deux mois avant leur entrée en vigueur, le cas échéant, en utilisant l'adresse e-mail alors actuelle indiquée par l'utilisateur dans son compte d'utilisateur.

Si l'utilisateur ne forme pas opposition à ceci dans le délai de deux mois à partir de la réception de cette communication tout en continuant à utiliser le service System Connect même après l'expiration du délai d'opposition, alors les changements sont considérés être entrés en vigueur par convention des parties à l'expiration du délai. En cas d'opposition, le contrat se poursuit d'abord aux conditions alors en vigueur mais l'utilisateur doit ensuite s'attendre à ce que le fournisseur le résilie dans le respect du délai de résiliation.

Dans la communication qui informe l'utilisateur du changement, le fournisseur informe l'utilisateur de son droit d'opposition et des conséquences dont il s'accompagne.

6.2 Le logiciel de l'unité de connexion système du véhicule est mis à jour comme ci-suivant :

6.2.1 Toutes les mises à jour (updates) sont créées et rendues disponibles sur la base des dernières versions logicielles précédentes. Les versions logicielles plus anciennes ne sont pas maintenues.

6.2.2 Le logiciel de l'unité System Control Unit (SCU) reçoit des mises à jour OTA si et tant que la connexion au System Control Cloud est établie conformément à l'article 3.1 (ci-dessus) (« Connectivity »). Après la Connectivity, l'utilisateur ne reçoit plus de mises à jour, sauf dans le cadre d'un entretien du véhicule commandé séparément dans un atelier agréé par le Fournisseur.

- 6.2.3 Le logiciel de l'unité d'information système (SIU) reçoit des mises à jour via l'Appli System Connect. Pour cela, les conditions obligatoires sont : (i) une connexion Internet du dispositif matériel sur lequel l'Appli System Connect est installée, l'utilisateur devant être connecté à son compte utilisateur System Connect Cloud et (ii) une connexion Bluetooth entre le dispositif matériel et l'Appli System Connect, simultanément à la connexion de l'utilisateur à son compte utilisateur System Connect conformément au point (i). L'utilisateur recevra alors une notification sur son compte utilisateur concernant les mises à jour SIU disponibles. L'utilisateur peut alors autoriser l'installation des mises à jour via la connexion Bluetooth. La connexion Bluetooth doit être maintenue jusqu'à l'installation complète de la mise à jour.
- 6.2.4 Lesdites mises à jour sont disponibles pendant une durée minimale de deux ans à compter de la première immatriculation du véhicule ou, dans le cas d'un nouvel équipement ultérieur, à compter de la date de réception dudit équipement.
- 6.3 Outre les mises à jour visées à l'article 6.2, le fournisseur se réserve le droit d'apporter des modifications au service System Connect, c'est-à-dire de faire évoluer les services System Connect à tout moment et d'ajouter, de modifier ou de supprimer certaines fonctionnalités. Le fournisseur ne procédera à de telles modifications que si elles n'entraînent pas de frais supplémentaires pour l'utilisateur et si elles sont justifiées par une raison valable. Les circonstances suivantes peuvent justifier une telle raison valable : nouveaux environnements techniques, augmentation du nombre d'utilisateurs et autres raisons techniques d'exploitation importantes, modifications des exigences légales, modifications des exigences de maintien de la sécurité ou de mise à l'échelle et modifications de la base de données. Le fournisseur informera préalablement l'utilisateur des modifications à venir sous forme écrite et enverra ladite information depuis le compte d'utilisateur ou les coordonnées qui y sont indiquées. De telles modifications ne sont valables que pour l'avenir. Si la modification affecte de manière non négligeable l'accès ou l'utilisation du service System Connect et que l'utilisateur ne se voit pas proposer de continuer à utiliser le service System Connect sans modification, l'utilisateur est alors en droit de résilier le contrat d'utilisation dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'information du fournisseur sur la modification.

## 7. Durée du contrat et résiliation ; suppression des comptes utilisateurs inactifs

7.1 Le rapport contractuel entre le fournisseur et l'utilisateur s'applique pour une durée indéterminée sous réserve de l'article 7.2.

7.2 Pour les services payants à durée déterminée, la durée contractuelle applicable est la durée respectivement convenue avec l'utilisateur, sans pouvoir toutefois excéder deux ans. Après l'expiration de la durée contractuelle payante, le fournisseur n'est plus débiteur des services convenus.

Un service payant est, par exemple, la connexion (Connectivity) pour l'échange de données entre la SCU et le System Connect Cloud Server, conformément au point 3.1 (ci-dessus). L'utilisation des services associés suppose le maintien de la connexion pour l'échange de données avec le System Connect Cloud Server. La fin du contrat Connectivity emporte aussi la fin de la connexion d'échange de données, et donc aussi, pour le fournisseur, la fin de son obligation de mettre les fonctionnalités de la SCU à disposition conformément aux présentes conditions d'utilisation. La SCU ne reçoit ensuite plus d'actualisations, comme par exemple les mises à jour de sécurité. Quant aux fonctionnalités restantes de la SCU qui n'ont pas de connexion, le fournisseur n'en est plus responsable.

7.3 L'utilisateur peut mettre fin au rapport contractuel du contrat d'utilisation à tout moment. Le contrat d'utilisation du service System Control (y compris les services Cloud Connect) prend fin lorsque, et par le fait que l'utilisateur désactive son compte d'utilisateur. Le service Cloud System Connect tient à disposition les fonctionnalités nécessaires à cet effet.

La fin du contrat effectuée conformément à l'article 7.3 n'a pas d'incidence sur le paiement de la rémunération convenue des services payants par l'utilisateur.

7.4 Le fournisseur peut résilier le rapport contractuel du contrat d'utilisation dans un délai de deux mois expirant fin de mois, par déclaration faite sous forme de texte, envoyée éventuellement à l'adresse e-mail de l'utilisateur figurant dans le compte d'utilisateur. Les services payants font exception : ils n'expirent avant la fin de la période convenue. Si l'utilisateur continue à utiliser le service System Connect en ayant la Connectivity activée

(cf. article 3.1 ci-dessus) après l'expiration de la période convenue, ceci ne fait pas présumer de la prolongation du rapport contractuel du contrat d'utilisation. L'article 545 du Code civil allemand (BGB) n'est pas applicable.

Cela n'affecte pas le droit de chaque partie contractante de procéder à une résiliation immédiate pour juste motif (au sens allemand de motif important : « aus wichtigem Grund »).

7.5 Le fournisseur se réserve le droit de désactiver les comptes auxquels aucun utilisateur ne s'est connecté depuis plus de deux ans (« comptes inactifs ») et de les supprimer dans un délai supplémentaire de trois mois après la désactivation.

Après la désactivation, l'utilisateur perd l'accès à son compte d'utilisateur ; il peut toutefois réactiver son compte d'utilisateur à tout moment en suivant à nouveau la procédure d'inscription avec l'adresse électronique et le nom d'utilisateur qu'il a indiqués dans son compte d'utilisateur (cf. point 2 ci-dessus).

Après la suppression, le compte utilisateur ne peut être réactivé ; l'utilisateur doit alors demander un nouveau compte d'utilisateur.

Le fournisseur informe l'utilisateur de la désactivation imminente dans un délai de 3 mois avant la désactivation.

Le fournisseur informe de la suppression imminente d'un compte d'utilisateur inactif dans un délai supplémentaire de 3 mois avant la suppression.

Les informations concernant la désactivation et la suppression imminente sont envoyées à l'adresse e-mail indiquée par l'utilisateur dans son compte d'utilisateur.

Les comptes d'utilisateurs pour lesquels le fournisseur fournit un service payant ne sont pas désactivés ni supprimés.

## 8. Disponibilité

8.1 Le fournisseur met le service à la disposition de l'utilisateur, à la sortie du routeur connecté au serveur Cloud System Connect (le point de transmission).

8.2 Le fournisseur s'engage à s'efforcer de connecter correctement la sortie routeur du serveur Cloud System Connect à Internet afin que ce serveur puisse être accessible aux demandes entrantes. Toutefois, l'utilisateur sait qu'il est impossible de fournir un accès ininterrompu

à Internet en raison de capacités de performance limitées et de vitesses de transmission limitées.

## 9. Concours des parties

9.1 Chaque utilisateur a la responsabilité d'utiliser le service System Connect de manière régulière, légale et conforme aux présentes conditions d'utilisation.

Concernant le produit SCU, l'utilisateur principal est aussi responsable de l'utilisation que les co-utilisateurs font du droit d'utilisation qu'ils ont reçu de l'utilisateur principal et exonère le fournisseur de toute responsabilité dans la mesure correspondante.

9.2 L'utilisateur a la responsabilité d'assurer la réalité des éléments suivants :

- Chaque utilisateur n'a le droit de s'inscrire qu'avec des données d'inscription qui correspondent à la vérité.
- Chaque utilisateur doit tenir ses données d'inscription à jour.
- Il faut désactiver sans délai les accès des utilisateurs qui ne sont plus en droit d'utiliser le service System Connect ou le véhicule rattaché au compte d'utilisateur.
- Les mots de passe des utilisateurs doivent être tenus secrets et protégés d'accès non autorisés.

## 10. Utilisation des données de localisation

L'utilisation du service Cloud System Connect en lien avec le produit SCU peut rendre nécessaire de procéder au traitement de données de géolocalisation du périphérique informatique et de la SCU qui se trouve dans le véhicule de l'utilisateur. Nous attirons l'attention de l'utilisateur sur le fait que les données de localisation ne transmettent pas toujours l'emplacement exact des dispositifs matériels connectés et du véhicule connecté à la SCU. **Pour cette raison, le service System Connect ne doit pas servir de commande de véhicule autonome, ni être utilisé pour des services d'urgence.**

## 11. Utilisation pendant la conduite

Le service System Connect a pour but la mise à disposition de ses fonctionnalités tout en maintenant la sécurité routière. C'est pourquoi il est interdit aux conducteurs de véhicules

d'utiliser l'application tout en conduisant un véhicule, dans la mesure où il n'a pas garanti le maintien de la sécurité routière pendant ce temps, par exemple en faisant fonctionner le smartphone par un kit main libre.

## 12. Revente du véhicule connecté

12.1 L'utilisation du système se rapporte toujours au véhicule que l'utilisateur a connecté à son périphérique informatique, suivant l'article 4.1 des présentes conditions d'utilisation.

12.2 En cas de revente, ou d'un acte autre consistant à laisser durablement à un tiers le véhicule connecté, le présent contrat d'utilisation n'est pas transféré au tiers, mais se poursuit ou, selon le cas, prend fin automatiquement si l'utilisateur a supprimé l'Appli System Connect de tous les périphériques informatiques en sa possession.

Le tiers a la possibilité de s'inscrire lui-même pour utiliser le service System Connect dans le véhicule obtenu.

### 12.3 IMPORTANT :

Si l'utilisateur vend ou cède à long terme à un tiers un véhicule qu'il a connecté au service System Connect ou l'unité System Connect conformément à l'article 4 du présent contrat de licence d'utilisateur final ou autrement l'a laissé durablement à des tiers, il est tenu :

- a) d'informer le tiers sur le service System Connect qu'il a activé pour le véhicule vendu ou laissé durablement à un tiers,
- b) de supprimer, ou selon le cas, de désactiver l'Appli System Connect et/ou de son compte d'utilisateur les services activés du véhicule vendu ou laissé durablement à ce tiers.

Le propriétaire et le détenteur d'un véhicule équipé d'une SIU sont tenus d'exécuter la fonction « supprimer toutes les connexions Bluetooth » dans leur application avant de vendre le véhicule équipé d'une SIU ou de le céder à un tiers de manière permanente.

### 13. Blocage de comptes d'utilisateurs

Le fournisseur se réserve le droit de bloquer les comptes des utilisateurs en cas d'infraction grave ou durable aux présentes conditions d'utilisation.

### 14. Gestion des défauts

14.1 Le fournisseur garantit que les fonctionnalités SCU et SIU contractuellement convenues sont utilisables dans le véhicule, de même que le service System Connect contractuellement convenu sur le serveur Cloud System Connect.

14.2 L'élimination des défauts des logiciels a lieu une fois faite régulièrement la notification du défaut dans le délai approprié, et, au choix du fournisseur, en faisant une remise en l'état gratuite ou une livraison de remplacement, en règle générale, dans le cadre des mises à jour du logiciel. Est également qualifiée de remise en l'état la mise à disposition d'instructions d'utilisation permettant à l'utilisateur, en faisant les efforts que l'on peut raisonnablement exiger de lui, de contourner les défauts apparus pour pouvoir utiliser la fonctionnalité respective conformément au contrat.

14.3 Pour le reste, il est fait application des règles des articles 535 et suivants du code civil allemand (« bürgerliches Gesetzbuch »).

### 15. Responsabilité et prescription

Les créances de dommages et intérêts ou de remboursement de dépenses infructueuses que l'utilisateur peut faire valoir contre le fournisseur sont soumises aux règles suivantes, quelle que soit la nature juridique de la créance :

15.1 Le fournisseur est responsable, selon les règles de la responsabilité légale, de préjudices constituant une atteinte à la vie, des blessures corporelles ou une atteinte à la santé causés par une l'inexécution, intentionnelle ou par négligence, des obligations d'un représentant légal ou d'un préposé du fournisseur. Ceci s'applique si une garantie par le fournisseur manque ou s'il existe une cause de responsabilité d'après la loi sur la responsabilité du fait des produits.

15.2 Pour le reste, le fournisseur n'est responsable que dans la mesure où il enfreint une obligation essentielle du contrat ou a agi de manière fautive ou, selon le cas, avec une négligence grossière. Est essentielle une obligation contractuelle dont l'inexécution altérerait l'objet du contrat, c'est-à-dire, la mise à disposition du service Service System Connect (y compris System Connect Cloud Service) en vue d'être utilisé conformément à sa destination.

Dans les cas du présent article 15.2, la créance de dommages-intérêts se limite aux préjudices prévisibles propres au contrat.

15.3 Les règles du présent article 15 s'étendent aux dommages-intérêts à payer en plus de l'exécution du contrat et aux dommages-intérêts à payer en lieu et place de l'exécution de la prestation, quel qu'en soit le motif juridique, notamment à cause de défauts, d'infractions à d'autres obligations tirées du rapport contractuel ou d'actes relevant de la responsabilité délictuelle.

15.4 Les créances de dommages-intérêts et de remboursement de dépenses que l'utilisateur tire de la prestation du fournisseur se prescrivent dans le délai d'un an depuis la découverte de la circonstance qui fonde le préjudice.

Le délai de prescription du présent article 15.4 ne s'applique pas en cas de faute intentionnelle, de négligence grossière, de silence dolosif, de reprise d'une garantie - à convenir expressément le cas échéant - d'une propriété/qualité des prestations, et ne s'applique pas non plus aux créances de dommages-intérêts pour cause d'atteinte à la vie, de blessures corporelles ou d'atteinte à la santé ou à la liberté des personnes, ni aux créances ouvertes par la loi sur la responsabilité du fait des produits, ni en cas d'infraction à des obligations essentielles du contrat ; pour ces créances, il est fait application des délais légaux de prescription.

15.5 Sauf convention contraire expresse, cela n'affecte pas les règles légales du point de départ du délai de prescription, du report du point de départ du délai de prescription, de la suspension des délais et du point partir duquel ils recommencent à courir.

15.6 Les règles qui précèdent n'entraînent pas d'inversion de la charge de la preuve au détriment de l'utilisateur.

16. Statut juridique, marques/entreprises rattachées, informations sur les modes de règlement par conciliation

16.1 Les présentes conditions d'utilisation sont soumises au droit de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur la vente internationale de marchandises.

16.2 À l'heure actuelle, le service System Connect est disponible pour les véhicules des marques suivantes, ou des entreprises suivantes de Erwin Hymer Group SE, dans la mesure où ces véhicules sont équipés d'une SCU ou SIU :

Marque / Entreprise	Service System Connect	System Connect App	System Connect Cloud
Hymer	Hymer Connect	Hymer Connect App	Hymer Connect Cloud
Dethleffs	Dethleffs Connect	Dethleffs Connect App	Dethleffs Connect Cloud
Bürstner	My Bürstner	My Bürstner App	My Bürstner Cloud
Laika	MyLaika	MyLaika App	MyLaika Cloud

16.3 La Commission européenne a créé une plateforme Internet de règlement en ligne des litiges (appelée « plateforme RLL »). La plateforme RLL sert de lieu pour régler à l'amiable les litiges concernant des obligations contractuelles nées de contrats de vente en ligne. La plateforme RLL est accessible sous le lien suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>. Le fournisseur ne prend pas part à une procédure de règlement des litiges devant la commission d'arbitrage des consommateurs, au sens de la Loi allemande sur le règlement des litiges avec des consommateurs (« Verbraucherstreitbeilegungsgesetz ») ou sur la plateforme RLL et n'y est d'ailleurs pas obligé.

16.4 Les présentes conditions d'utilisation font application des définitions suivantes :

*Système d'exploitation*

Un système d'exploitation est un logiciel qui met à disposition les fonctions système sous-jacentes de commande du matériel (par exemple, un smartphone) et gère les ressources

matérielles de manière à ce que plusieurs programmes d'application puissent s'exécuter sur le système sans se gêner mutuellement.

#### *Bluetooth*

Le Bluetooth est une norme de transfert de données entre dispositifs matériels sur une courte distance par ondes.

#### *Navigateur*

Un navigateur est un logiciel d'affichage des sites Web sur Internet.

#### *Cloud, Service cloud*

Un Service cloud est un service qui met des infrastructures TI ou des services TI à disposition sur un réseau d'ordinateurs sans devoir les installer sur l'ordinateur local.

#### *Matériel, dispositif matériel*

On appelle matériel ou dispositifs matériels un ensemble d'éléments physico-techniques d'une installation de traitement de données, par exemple, un smartphone ou une tablette.

#### *Compatible, compatibilité*

La compatibilité est la capacité des contenus numériques ou des prestations de services numériques à fonctionner avec le matériel ou le(s) logiciel(s) avec lesquels on utilise des contenus numériques ou des prestations de services numériques de même nature en général, sans devoir convertir les contenus numériques ou les prestations de services numériques.

#### *Pairing (couplage)*

Le pairing, ou le couplage, désigne la connexion d'un véhicule à un compte d'utilisateur (cf. article 4.2 ci-dessus).

#### *Serveur*

Un serveur est un ordinateur qui met à disposition des ressources informatiques, de sauvegarde et d'autres ressources destinées à l'exécution de programmes informatiques. Le cas échéant, les ressources du serveur sont consultées par d'autres ordinateurs.

#### *Logiciels, Application logicielle, Appli*

Un logiciel, au sens du présent contrat, comprend des programmes informatiques de toute nature et des données qui peuvent être utilisées ou sauvegardées sur un ordinateur.

Une Application logicielle (= Appli) est un logiciel qui met des fonctionnalités déterminées à la disposition de l'utilisateur dans une finalité précise.

#### *Smartphone*

dispositif matériel mobile, configuré aussi bien pour téléphoner que pour se servir d'autres Applications de données (saisie de données, traitement de données et communication de données).

#### *System Connect Unit*

L'unité System Connect Unit est un terme générique désignant différents appareils matériels dotés de leur propre logiciel, qui sont installés dans les véhicules ou connectés au véhicule à des fins de mise en réseau entre les composants et les capteurs du véhicule et l'application System Connect. Il existe deux versions de l'unité System Connect Unit : L'unité System Control Unit (→ SCU) et l'unité System Information Unit (→ SIU).

#### *SCU*

La SCU (System Connect Unit) est un matériel informatique intelligent qui se trouve dans le véhicule, et qui peut contrôler et commander différents composants et offre une connexion Bluetooth/ Cloud à l'utilisateur via l'Appli

#### *SIU*

La SIU (System Information Unit) est un appareil informatique qui se trouve dans le véhicule, lequel y lit différents capteurs et affiche les informations collectées via une connexion à l'utilisateur via l'Appli depuis Bluetooth.

#### *Mises à jour, mises à jour OTA*

Les mises à jour sont des actualisations de logiciel. Les mises à jour OTA sont celles qui sont transmises à un appareil informatique par une connexion Internet sans fil.

**Remarque :** Les versions précédentes des CGU du System Connect sont disponibles au lien suivant : <https://www.erwinhymergroup.com/FR/systemcontrol/legal/update>